

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA VILLE D'ORVAULT

A- CONTEXTE ET PRIORITES BUDGETAIRES

Sur les 5 dernières années, la Ville a concentré ses efforts sur les charges de gestion, réalisant ainsi une baisse de 18,4% des charges de gestion courante entre le compte administratif de 2013 et celui de 2018, soit plus d'1 millions d'euros d'économies. Cette vigilance portée sur les dépenses de gestion a permis de maintenir l'épargne brute et donc la capacité d'investissement.

Après avoir travaillé sur les marges de manœuvre concernant les charges de gestion, la Ville a initié, en 2018, la mise en place d'un dispositif de pilotage des activités, afin de disposer d'éléments de gestion pour contrôler la performance et pertinence du service public local.

Au budget 2019, les dépenses d'équipement (y compris les autorisations de programme) sont inscrites pour la somme de 8 270 000 €, montant bien inférieur aux précédentes années, l'année 2019 voyant l'achèvement de projets majeurs (groupe scolaire du Vieux Chêne, rénovation de l'église St Léger) et le lancement des projets à venir (multi-accueil du Bignon, groupe scolaire Elia).

D'un montant total de 43 074 000 €, le budget primitif 2019 se décompose en :

- un budget de fonctionnement : 32 892 000 €
- un budget d'investissement : 10 182 000 €

B – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 32 892 000 €, contre 32 070 660 € en 2018, soit + 2,6 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses totales hormis les dépenses d'ordre, s'élèvent à 31 202 060 € contre 30 458 120 € en 2018, soit une hausse de 2,4 % :

- Charges de personnel : + 3,1 %
- Charges financières : + 7,7 %
- Charges à caractère général : + 4,9 %
- Autres charges de gestion courante : + 0,9 %
- Charges exceptionnelles et atténuations de produits : - 62,7 %

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 32 672 000 € contre 31 850 660 € en 2018 soit une hausse de 2,6 % :

- Produit fiscal : + 11,7 %
- Allocations compensatrices versées par l'Etat : - 68,5 %
- Attributions versées par Nantes Métropole : + 0,2 %
- Dotation Globale de Fonctionnement : + 1,6 %
- Les autres dotations, subventions et allocations : + 2,5 %

- Autres taxes : + 8 %
- Produits des services : + 3,7 %
- Autres recettes : + 4,1 %

C - LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 10 182 000 € dont 8 270 000 € d'opérations d'équipement réparties comme suit :

Secteur	BP 2019
Culture	320 500 €
Sport	2 026 000 €
Scolaire	2 652 000 €
Petite Enfance Jeunesse	943 000 €
Environnement Urbanisme	819 000 €
Aménagements Equipements	1 367 200 €
Cohésion sociale	78 300 €
Patrimoine	64 000 €
Total général	8 270 000 €

Sept autorisations de programmes pluriannuels se poursuivent en 2019 avec les crédits suivants :

- « Groupe scolaire du Vieux Chêne » : 1 076 000 €
- « Eglise St Léger » : 55 000 €
- « Piscine » : 700 000 €
- « Centre socioculturel Plaisance » : 20 000 €
- « Multi-accueil Bignon » : 830 000 €
- « Groupe scolaire Elia » : 500 000 €
- « Groupe scolaire Salentine » : 400 000 €

Les ressources sont constituées par :

- le FCTVA pour 1 600 000 €
- les subventions pour 1 350 000 €
- le virement provenant de la section de fonctionnement pour 581 310 €
- la dotation aux amortissements et charges à répartir pour 1 108 630 €

L'emprunt nouveau, estimé à 3 M€ en 2019, sera mobilisé au plus juste des besoins, en fonction du taux de mobilisation de la ligne de trésorerie de 1 500 000 € dont dispose la Ville.

D – LES RATIOS DE SUIVI FINANCIER

AUTOFINANCEMENT	BP 2018	BP 2019	Ecart	%
EPARGNE BRUTE	1 612 540	1 689 940	77 400	5%

Capital de la dette	1 265 000	1 490 000	225 000	17,8%
EPARGNE NETTE = AUTOFINANCEMENT	347 540	199 940	-147 600	-42%

	2018	2019
Encours de dette par habitant au 01/01	583,36 €	757,34 €

E – LE PRODUIT FISCAL

Le produit fiscal prévisionnel s'élève à 17 335 000 € en 2019.

Le produit fiscal prévu en 2018, en y ajoutant le montant du dégrèvement, était de 16 980 000 €, soit une hausse réelle de 2,1% entre 2018 et 2019.

Le produit fiscal a été simulé en tenant compte :

- de la revalorisation des valeurs locatives de 1,6 % conforme à la dernière inflation connue de 2018,
- de la hausse prévisionnelle de l'assiette physique de 0,5 %, correspondant à la moyenne d'évolution des bases nettes entre 2011 et 2017
- du maintien des taux pour les 3 taxes locales

Les taux votés par la collectivité pour les 3 taxes locales sont maintenus à leur niveau de 2018 :

Taxe	Taux voté en 2019
Taxe Habitation	26,09%
Taxe sur le Foncier Bâti	19,38%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	54,70%

F - LA MASSE SALARIALE

Les crédits prévus au BP 2019, pour un montant de 21 485 000 € prennent en compte les éléments suivants :

- Evolutions liées aux mesures prises par l'Etat :
 - o L'indemnité de compensation de la CSG : + 150 k€
 - o Le PPCR mis en place par l'Etat (parcours des carrières et rémunérations) : + 30 k€
 - o L'organisation des élections européennes : + 15 k€
 - o Les reclassements indiciaires des assistants socio-éducatifs : + 5 k€

- Evolutions liées aux mesures prises par la Ville :
 - o Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) : + 150 k€
 - o La phrase transitoire de réorganisation du CCAS : + 75 k€
 - o L'augmentation de cotisation MFP Prévoyance : + 70 k€
 - o L'impact de la résorption de l'emploi précaire sur le coût des titres-restaurant : + 40 k€
 - o La hausse du taux de cotisation Accident de travail : + 10 k€
 - o La hausse des heures de travail des intermittents : + 5 k€

Par conséquent, le budget 2019 prévoit une augmentation des charges de personnel de 3,1% par rapport au budget 2018, passant de 20 838 000 € à 21 485 000 €.